

Conception : ESSEC BS

ÉCONOMIE et DROIT

OPTION TECHNOLOGIQUE

Lundi 27 avril 2020, de 14 h. à 18 h.

Les deux sujets de l'épreuve « Économie » et « Droit » seront traités sur la même copie.

N.B. :

Il sera tenu compte des qualités de plan et d'exposition, ainsi que de la correction de la langue.

Aucun document n'est autorisé. L'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

Si au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il la signalera sur sa copie et poursuivra sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il sera amené à prendre.

Epreuve d'économie-droit

L'épreuve d'économie-droit est structurée en une partie «Economie», composée de deux parties : la note de synthèse et la réflexion argumentée et d'une partie «Droit», elle aussi composée de deux parties : la mise en situation juridique et la veille juridique. Les candidats doivent traiter l'ensemble.

ECONOMIE (50% de la note globale)

PREMIERE PARTIE : NOTE DE SYNTHESE

A partir du dossier documentaire suivant, vous ferez une note de synthèse de 500 mots environ (à plus ou moins 10%) sur **la situation économique actuelle en présence de taux d'intérêt négatifs.**

Composition du dossier documentaire :

- **Document 1 : Comment expliquer les taux d'intérêt négatifs ?** La finance pour tous, 18 juillet 2019

- **Document 2 : Faut-il s'inquiéter d'un monde de taux négatifs ?** Delphine Cuny, La Tribune Hebdomadaire, 12 Septembre 2019

- **Document 3 : Rencontres d'Aix : les taux négatifs déroutent les économistes,** AGEFI, 7 juillet 2019

- **Document 4 : Taux d'intérêt : "La BCE risque de nous mener des paradis artificiels à un enfer bien réel",** Marc Touati, Capital, 13 septembre 2019

- **Document 5 : Evolution des taux d'intérêt par rapport à l'inflation,** BDF-BCE, Avril 2019

Dossier documentaire :

Document 1 : Comment expliquer les taux d'intérêt négatifs ?

Depuis quelques années, certains grands pays de la zone euro comme l'Allemagne ou la France peuvent emprunter sur les marchés financiers à des taux d'intérêt négatifs. Il s'agit d'un phénomène inédit et qui tend à se développer.

Des politiques monétaires expansionnistes pour faire baisser les taux d'intérêt

Après le déclenchement de la crise financière de 2008, la banque centrale américaine (la FED) a opté pour la mise en œuvre d'une politique monétaire non conventionnelle consistant à acheter des titres de dette publique sur le marché obligataire (appelée *Quantitative Easing*, ou QE), dans le but de faire baisser les taux d'intérêt à moyen et long terme, de générer des gains en capital pour les investisseurs boursiers et ainsi favoriser la relance de l'économie américaine.

Au total, la FED conduira trois programmes successifs d'assouplissement quantitatif par le biais desquels elle aura injecté près de 3 500 milliards de dollars sur les marchés financiers entre 2009 et 2014 (le programme a pris fin en octobre 2014). La Banque d'Angleterre, la

Banque du Japon, puis la BCE (à partir de mars 2015) se lanceront également dans des politiques d'assouplissement quantitatif. Dans le cas européen, le plan d'assouplissement quantitatif de la BCE correspond à une enveloppe totale de 1 700 milliards d'euros. Parallèlement, toutes les banques centrales des grands pays développés ont procédé à des baisses de leur taux d'intérêt principal, par lequel elles refinancent les banques commerciales.

Les conséquences de ces politiques monétaires très expansionnistes au niveau mondial furent :

- de déverser des masses considérables de liquidités sur les marchés financiers : les investisseurs qui recevaient ces liquidités en échange des titres vendus aux banques centrales ont alors cherché à les réinvestir ; une partie a été « recyclée » dans l'économie réelle pour financer des projets privés (des particuliers ou des entreprises), notamment aux Etats-Unis, mais l'essentiel est resté sur les marchés financiers obligataires et actions, provoquant des hausses parfois spectaculaires des bourses

- de provoquer des baisses très importantes des taux d'intérêt à court, moyen et long terme : c'est ce que l'on dénomme parfois « l'aplatissement de la courbe des taux » pour signifier que les taux d'intérêt de toutes les échéances, de la plus courte à la plus longue, ont été orientés à la baisse de façon concomitante. Sur les marchés obligataires, les achats d'actifs opérés par les banques centrales ont en effet provoqué un déséquilibre entre l'offre et la demande pour les titres souverains qui s'est traduit par une baisse sensible des taux.

Que signifie un taux négatif ?

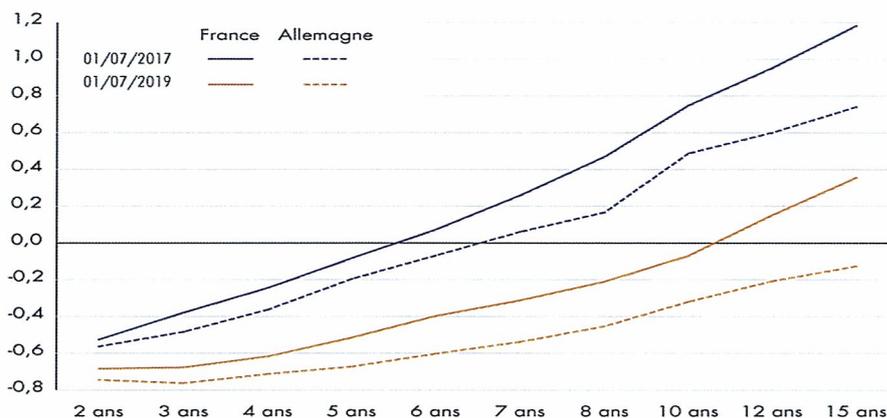
Dans une situation normale, un détenteur d'obligation perçoit un intérêt annuel pendant toute la durée de vie de l'obligation. A l'échéance de celle-ci, il est également remboursé du montant du nominal, c'est à dire de la valeur faciale de l'obligation.

Une obligation émise à 100 euros au taux de 2 % par an sur 5 ans produira 2 euros d'intérêts annuels, soit au total 10 euros sur la durée de vie de l'obligation. Au terme de celle-ci, le détenteur de l'obligation recevra en outre les 100 euros.

En cas de taux d'intérêt négatif, l'obligation émise donne également droit à la perception d'intérêt sur toute sa durée de vie. Toutefois, son détenteur ne l'a pas achetée à sa valeur faciale, mais plus. Par exemple il l'achète 111 euros alors que sa valeur faciale est de 100 euros. A l'échéance de l'obligation, il recevra ces 100 euros. Avec un taux d'intérêt de 2 % par an sur 5 ans, il aura perçu des coupons pour un total de 10 euros (2 euros par an sur 5 ans). Au final, il récupère 100 euros après avoir encaissé 10 euros d'intérêts, soit 110 euros sur la période alors qu'il a acheté le titre 111 euros. Son rendement est donc négatif de 0,9 % (1 euro perdu sur 111 investis).

Comme le paiement du coupon est fixe et connu lors de l'émission, l'investisseur sait que son rendement sera négatif dès qu'il achète le titre et prend donc sa décision en connaissance de cause.

COURBES DES TAUX DES OBLIGATIONS



Source : lafinancepourtous.com d'après boursorama



Source : La finance pour tous, 18 juillet 2019

Document 2 : Faut-il s'inquiéter d'un monde de taux négatifs ?

Qui sont les gagnants de ces taux ?

Les États en premier lieu : ils peuvent ainsi réduire leur dette publique (comme l'Allemagne) ou se refinancer à des conditions très avantageuses. Selon la Cour des comptes, la baisse des taux d'intérêt devrait générer 400 millions d'euros d'économies sur le coût de financement de l'État français cette année et « jusqu'à 4 milliards pour l'année 2020 ». Les entreprises aussi, notamment les plus solides, peuvent diminuer le coût de leur dette et investir. Les ménages également, s'ils sont emprunteurs. Indirectement, les banques centrales, puisqu'elles ont réalisé des plus-values sur les dettes rachetées dans le cadre du QE ; elles ont dégagé des bénéfices qui sont reversés aux États.

Qui sont les perdants ?

Les épargnants, qui ont misé sur les produits de taux, les préférés des Français notamment (65 % de leurs placements, en assurance vie en euros ou en dépôts bancaires selon la Banque de France). « Avec les taux zéro, inférieurs à l'inflation, les petits épargnants ont vu un tiers de leur capital partir en fumée en dix ans » s'est emporté un eurodéputé néerlandais, Derk Jan Eppink, lors de l'audition de Christine Lagarde, se demandant si la future présidente de la BCE ne serait pas « la mauvaise fée du citoyen. Vous punissez les épargnants, vous récompensez les endettés. » Cependant, les épargnants sont aussi généralement emprunteurs et/ou propriétaires de leur logement : l'impact global est difficile à mesurer pour les ménages. Pour trouver du rendement, les épargnants doivent se tourner vers des placements plus risqués comme les actions (le CAC 40 a gagné 18 % depuis janvier), les métaux précieux (le cours de l'or a progressé de 17 % depuis janvier, celui de l'argent aussi), voire le bitcoin (qui a triplé de 3.700 dollars à 10.700 dollars... après avoir perdu plus de 70 % de sa valeur l'an dernier), l'investissement dans le non-coté, le *crowdfunding* (prêt participatif aux PME), etc. Pourtant, sans doute inquiets pour l'avenir et peu portés sur la prise de risques, les Français laissent dormir 585 milliards d'euros sur leurs comptes courants, un record depuis 2009.

La rentabilité des banques est fragilisée : elles gagnent de l'argent sur la différence entre les intérêts qu'elles perçoivent sur les crédits qu'elles accordent et les intérêts qu'elles versent sur les livrets d'épargne de leurs clients ainsi que leurs propres dettes. Même si elles se refinancent à taux zéro, l'équation se complique quand les taux des prêts se rapprochent de zéro. Les assureurs sont aussi coincés entre le faible rendement de leurs placements et les engagements de rémunération pris dans les contrats d'assurance vie.

Comment survivent les banques ?

Les banques compensent en partie la perte de marge nette d'intérêts grâce au volume (en octroyant beaucoup de crédits) et à l'activité d'assurance (emprunteur, habitation, auto, vie) ainsi que les services financiers à l'international (crédit conso, location longue durée, etc). Cependant, la rentabilité des banques européennes se détériore, même si elles dégagent encore d'importants bénéfices. Elles se restructurent, diminuent le nombre d'agences et les effectifs. La BCE envisage des mesures compensatrices : comme le font les banques centrales en Suède, au Japon, en Suisse, elle pourrait exempter une partie des dépôts du taux de rémunération négatif. Aucune banque française n'applique de taux négatif sur les dépôts des particuliers et des PME : trop risqué sur le plan commercial. Certaines banques, en Suisse, en Allemagne, au Danemark, ont commencé à le faire sur des dépôts dépassant 100.000 euros ou 1 à 2 millions, pour les clients de banque privée.

Y a-t-il un risque de surendettement ?

Le Haut conseil de stabilité financière, présidé par le ministre de l'Économie et des Finances, s'inquiète depuis plusieurs mois de la croissance du crédit en France (supérieure à 6 % sur un an), plus forte qu'ailleurs en zone euro. L'endettement du secteur privé non financier (ménages et entreprises), a atteint 132,3 % du PIB français au quatrième trimestre 2018, en hausse de plus de 4 points sur un an, contre 118,9 % en moyenne dans la zone euro, 92,2 % en Allemagne et 106,2 % en Italie (155,5 % au Royaume-Uni).

Source : Delphine Cuny, La Tribune Hebdomadaire, 12 Septembre 2019

Document 3 : Rencontres d'Aix : les taux négatifs déroutent les économistes

Des avantages, des inconvénients et « beaucoup de questions » : aux rencontres d'Aix-en-Provence, la faiblesse des taux d'intérêt, tirés vers le bas par la politique expansionniste des banques centrales, divise les économistes, décontenancés par un phénomène jugé « inespéré » ou « délirant ».

« Combien de temps ça va durer ? Jusqu'où cela va aller ? Tout le monde se pose des questions », résume Ludovic Subran, chef économiste d'Allianz, qui voit dans les taux négatifs le symptôme d'une économie arrivée à un « moment charnière ». « C'est très déstabilisant », insiste-t-il. Après une première incursion en territoire négatif en 2016, le taux d'emprunt à 10 ans de l'Allemagne, qui fait référence en Europe, a plongé en mars et ne cesse

depuis lors de s'enfoncer. Mi-juin, il a été rejoint par celui de la France, tombé à un plus bas historique.

Ce phénomène, apparemment irrationnel, signifie qu'un investisseur se verra rembourser un peu moins qu'il n'a prêté s'il garde son titre jusqu'à échéance : pour lui, l'objectif est de bénéficier d'un placement sûr, quitte à payer légèrement pour cela, comme lors de la location d'un coffre-fort.

Une aubaine pour les Etats

Faut-il s'en inquiéter ou faut-il s'en réjouir ? Pour les Etats concernés, la faiblesse des taux a tout d'une aubaine : c'est « une source d'espoir » parce que cela réduit « la charge de la dette », le coût des emprunts étant quasiment nul pour les finances publiques, souligne Philippe Aghion, professeur au Collège de France.

Selon la Cour des comptes, la France devrait économiser l'an prochain quatre milliards d'euros sur la charge de la dette par rapport à ses prévisions initiales. Une manne inespérée, alors que Bercy peine à financer les baisses d'impôts annoncées à l'issue du « grand débat ».

Doit-on aller plus loin en profitant des faibles taux pour financer des réformes de long terme ? C'est ce que souhaitent plusieurs économistes, à l'image de Jean Pisani-Ferry, qui appelle à emprunter massivement pour la transition écologique. Cette position « se justifie », soutient Philippe Aghion. « Si on ne fait pas la transition énergétique maintenant, ça va coûter beaucoup plus cher demain. Donc il y a une bonne raison de s'endetter maintenant ».

Pour Agnès Benassy-Queré, de l'Ecole d'économie de Paris, les faibles taux peuvent être « une opportunité pour investir », mais « pas dans n'importe quoi ». « Il faut que ce soit sur de l'investissement public, pas des dépenses courantes », estime-t-elle.

« Une espère de drogue »

Interrogé samedi sur ce sujet, le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire s'est montré prudent, en estimant que si « des dépenses supplémentaires » devaient être envisagées, elles devaient l'être « au niveau européen ».

Les « taux d'intérêt négatifs ne doivent pas devenir une espèce de drogue qui nous empêche de voir certaines réalités économiques », a ajouté le ministre, insistant sur les « inconvénients » induits par ces faibles taux.

Au-delà du risque de dérapage des finances publiques dans les pays déjà lourdement endettés, c'est l'impact des faibles taux sur le secteur financier et ses possibles répercussions macroéconomiques qui suscitent l'inquiétude. « Les taux zéro, c'est une bonne chose pour l'investissement de long terme. Mais ça n'est pas sans conséquences », rappelle Patrick Artus, économiste chez Natixis, qui appelle à regarder « la colonne des plus et la colonne des moins ». Dans cette dernière colonne : l'impact sur la santé des banques, dont la rentabilité baisse ; l'envol des prix de l'immobilier, avec le risque de formation d'une bulle ; et le maintien en vie d'entreprises « zombies », « inefficaces » mais « qui survivent artificiellement ».

« Les taux zéro, ce n'est pas sans inconvénients. On ne peut pas dire que l'on met les taux à zéro jusqu'à la fin des temps et tout est réglé : c'est délirant », s'agace M. Artus, qui appelle les banques centrales à prendre davantage en compte ces « effets négatifs ».

« Le problème, c'est que l'inflation est très faible, notamment en Europe. D'un point de vue macroéconomique, la position des banques centrales n'est pas facile », juge Agnès Benassy-Queré, pour qui l'atonie des prix soulève « beaucoup de questions ».

« Les taux sont trop bas pour être honnêtes », conclut Ludovic Subran, qui voit dans cette situation le « symptôme d'une très forte aversion au risque » de la part des épargnants et des investisseurs : « quelque part, c'est inquiétant ».

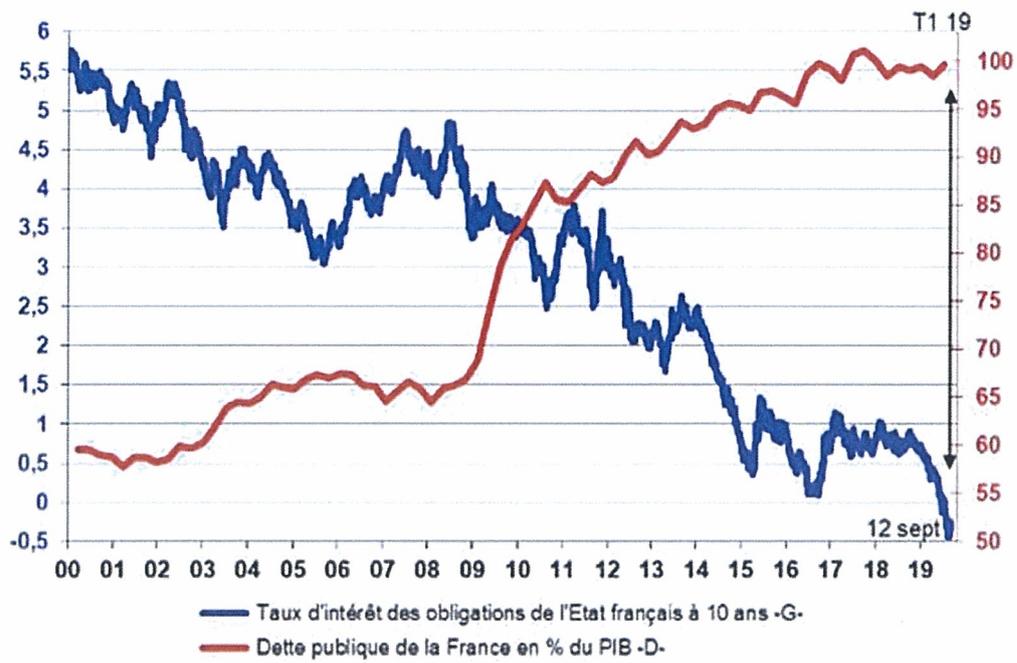
Source : AGEFI, 7 juillet 2019

Document 4 : Taux d'intérêt : “La BCE risque de nous mener des paradis artificiels à un enfer bien réel”

En France, plus la dette publique augmente, plus les taux des obligations d'Etat baissent jusqu'à devenir négatifs, depuis quelques mois. Ce qui incite l'Etat français à encore laisser filer son déficit et donc sa dette. Face à ces situations anormales et dangereuses, il aurait été bon que la BCE siffle la fin de la récré. Bien au contraire et malheureusement, elle en a décidé autrement, plongeant la France et la zone euro au sens large dans un nouveau paradis artificiel qui risque de rapidement se transformer en un enfer bien réel.

Juste avant de partir en retraite, Mario Draghi est entré dans l'Histoire cette semaine. Après avoir déjà sauvé la zone euro à de multiples reprises, puis abaissé le taux refi (taux de refinancement, principal taux directeur de la BCE) à 0% et engagé un *Quantitative Easing* (ou *QE* : rachats d'actifs massifs) de quasiment 3.000 milliards d'euros, il vient d'abaisser le taux de dépôt à - 0,5%, tout en annonçant une nouvelle phase de “planche à billets” illimitée de 20 milliards d'euros par mois à partir de novembre prochain. (...)

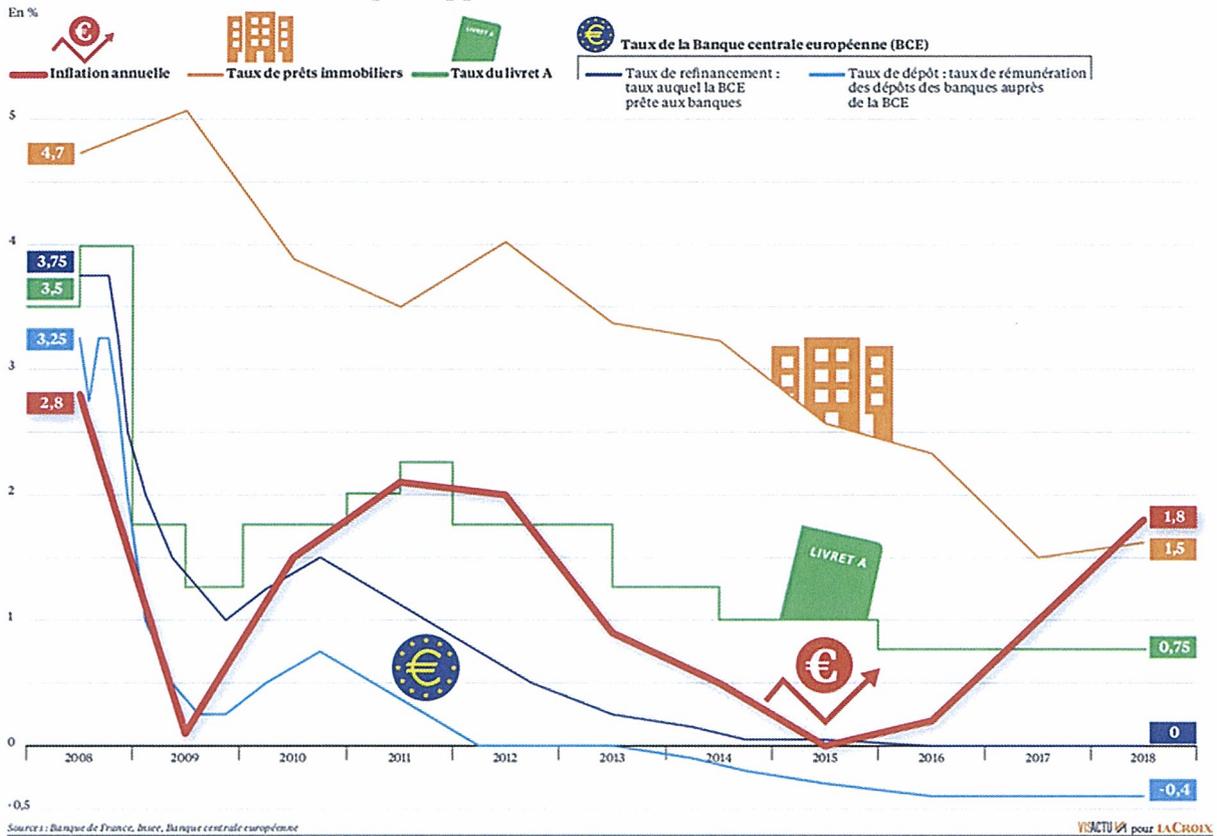
De la même façon, après avoir tué la croissance forte dans les années 2000, la BCE n'a cessé de déverser pléthore de liquidités, mais pour de bien piètres résultats, en l'occurrence une croissance durablement molle. Et ce, au prix d'une “planche à billets” (qui revient à créer de la monnaie ex-nihilo, c'est-à-dire sans création de richesse correspondante) extrêmement coûteuse. Et dont on ne mesure pas encore les conséquences négatives de long terme... (...) Non, des taux d'intérêt négatifs des obligations de l'Etat français ne sont pas normaux. En outre, si, pour le moment, il reste presque impossible de jauger les impacts des excès de liquidités, il viendra un jour où ces derniers produiront des effets particulièrement négatifs. Et ce, notamment en termes d'inflation, de krachs sur les marchés d'obligations et d'actions et finalement de destruction de richesses.



Source : Marc Touati, 13/09/2019, Capital

Document 5 : Evolution des taux d'intérêt par rapport à l'inflation

Évolution des taux d'intérêt par rapport à l'inflation



SECONDE PARTIE : REFLEXION ARGUMENTEE

Sujet : La politique monétaire est-elle actuellement efficace ?

DROIT (50% de la note globale)

PREMIERE PARTIE : MISE EN SITUATION JURIDIQUE

Cas Société d'architectes Numérobis

Numérobis est une agence d'architecture, de maîtrise d'œuvre et d'urbanisme, dirigée par ses deux fondateurs, Charles Dumoulin et Jean Domat.

Elle conçoit et pilote la réalisation de nombreux projets d'architecture allant du plan d'urbanisme aux projets de bâtiments publics ou privés en passant par la création de bureaux, de logements ou d'équipements industriels.

Numérobis s'efforce d'apporter les meilleures réponses possibles aux relations entre le bâtiment et son environnement. L'évolution de la taille des villes et l'urbanisation de la planète obligent l'architecture à se qualifier par rapport à l'espace urbain, c'est à dire à continuellement considérer que le bien-être des hommes réside dans l'harmonie de la relation entre Architecture et Urbanisme.

Les dirigeants de Numérobis ont d'autre part choisi de pratiquer un modèle de management innovant, conforme à leurs convictions humanistes.

Jean Domat souhaite bénéficier de votre expertise et vous demande d'étudier certains dossiers délicats en donnant un avis motivé et synthétique sur les difficultés juridiques qu'ils soulèvent...

Questions:

1. Après le départ à la retraite de leur fidèle comptable (25 ans de travail dans l'Agence), Jean Domat et Charles Dumoulin ont souhaité pouvoir donner une chance à de jeunes diplômés en leur proposant un contrat de travail d'un an éventuellement renouvelable. À l'issue de chaque contrat, un nouveau jeune comptable est recruté, ce qui permet à de nombreux diplômés d'intégrer le marché du travail et de bénéficier d'une première expérience professionnelle de qualité. Ce système a correctement fonctionné pendant plusieurs années mais Louis Mandrin, le dernier comptable recruté il y a deux ans, refuse de partir et réclame une lourde indemnité de licenciement. Pour Jean Domat, cette demande est d'autant plus injustifiée que le contrat a été signé pour une durée d'un an alors que le jeune comptable a été autorisé à rester dans la Société 12 mois supplémentaires.

La demande de Louis Mandrin vous semble-t-elle fondée ?

2. Les dirigeants de Numérobis envisagent d'aménager les combles de leur immeuble pour créer une cuisine/salle à manger ainsi qu'une salle de repos. Il s'agit de donner aux salariés de l'Agence la possibilité de pouvoir déjeuner sur place dans un décor cosy et une ambiance conviviale. À cet effet, Jean Domat a sollicité le 20 janvier 2020 plusieurs entreprises

spécialisées en aménagement et décoration d'intérieur. Après étude de leurs devis respectifs, reçus entre le 10 et le 12 février, il a décidé de retenir celui proposé par la société Cartouche dont le prix total (conception et réalisation) se monte à 45 000 euros. Mais, lorsque le 15 février Jean Domat annonce par mail à l'entreprise Cartouche que son devis a été sélectionné, son directeur, Louis-Dominique Cartouche, répond par retour de mail que les tarifs ont été augmentés et que le prix total des travaux est désormais fixé à 49 500 euros.

Jean Domat est-il en droit de solliciter l'exécution de la prestation au prix prévu initialement de 45 000 euros ?

3. Depuis plus de vingt ans, la société Numérobis a développé un partenariat avec l'entreprise générale de bâtiment Faouët. Cette entreprise a en effet la capacité de réaliser tous types de travaux (construction d'immeubles neufs, réhabilitation, renforcement de structure, surélévation...) en respectant les contraintes de délais et de qualité. Numérobis sollicite régulièrement l'entreprise Faouët pour la réalisation de ses projets à tel point que les multiples contrats conclus entre les deux sociétés permettent à l'entreprise Faouët de réaliser l'essentiel de son chiffre d'affaires. Toutefois, les relations entre Madame Marion, directrice de l'entreprise Faouët et Jean Domat se sont détériorées. Celui-ci décide d'interrompre immédiatement toute relation entre les deux entreprises à l'issue de la réalisation des contrats en cours.

Quelles peuvent être les conséquences juridiques de la décision de Jean Domat ?

SECONDE PARTIE : VEILLE JURIDIQUE

« Quelles sont les limites juridiques à la diffusion d'informations par les entreprises ? »

Vous répondrez à cette question dans un bref développement en illustrant vos propos par plusieurs exemples issus notamment de votre activité de veille juridique.

